

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le 15 décembre, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur René LEMERLE.

Comité Syndical du
15/12/2022

Etaient présents : Voir liste jointe.

Objet : **Achat de la parcelle W190 à Lempdes**

Délibération
n° 2022-12-60

Monsieur le Président explique aux délégués que, dans le cadre de la régularisation du foncier du SIAEP de la Basse Limagne, il est nécessaire d'acquérir la parcelle W190 (1214m²) sur la commune de LEMPDES.

En effet, sur cette parcelle est édiée un réservoir de 1000m³ servant à la distribution de l'eau potable d'une grande partie de la commune de LEMPDES.

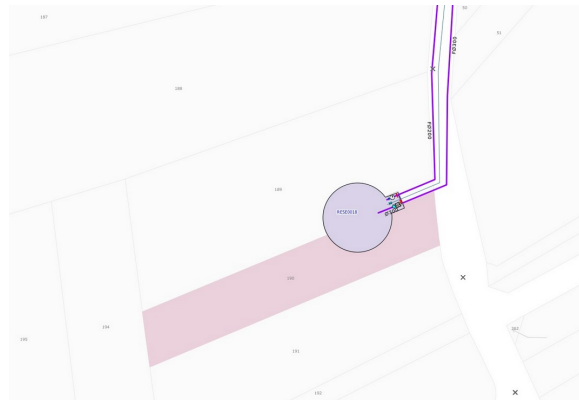
Date de convocation :
01/12/2022

La propriétaire madame LABATTU Paulette domiciliée 163 rue des Mouillards, cité de Bazance 63540 Romagnat vient de donner son accord pour céder la parcelle W190 au profit du SIAEP de la Basse Limagne au prix de 5000 €.

Nombre de membres
en exercice : 87
Nombre de membres
présents : 45
Nombre de suffrages
exprimés : 51

VOTE :
Pour : 51
Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de
séance :
Thierry GUILLOUD



DELIBERATION

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'achat de la parcelle W190 (1214m²) au prix de 5000 € ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les actes notariés ;
- De désigner l'office notarial de BILLOM pour la passation de l'acte ;
- D'autoriser Monsieur le Président à faire procéder au règlement des frais notariés afférents à ce dossier (régularisation des frais de succession pour environ 950 € + frais notarié).

**FAIT & DELIBERE, les mêmes
Jour, mois et an que ci-dessus.
Le Président,
René LEMERLE**

